

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/02/2020

Présents : Yves Lechevallier, Maire, Véronique Girard, Anne-Marie Thibaut, Philippe Beaudoin, Adjoint, Régine Rey Cédric Thibaut, Michel Coterot, Conseillers municipaux.

Absents excusés : Jérôme Champion et Emmanuel Houdant (pouvoir à Yves Lechevallier).

Absents : David Viratel, Ludovic Jeannotin, Gilles Cabardos.

Secrétaire : Anne-Marie THIBAUT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal est ouvert à 20h55.

APPROBATION

Le compte-rendu du conseil municipal du 16/01/2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Groupement d'achat du SDESM

Considérant que La loi *NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie)* du 7 décembre 2010, et *la relative à l'énergie et au climat* du 8 novembre 2019 prévoient la fin des tarifs réglementés de gaz et d'électricité

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande d'achat d'énergie, de fournitures et de services associés en Seine et Marne.

Vu

Le code de la commande publique et son article L2313,

Le code de l'énergie,

Le code général des collectivités territoriales,

La délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif relatif et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant, La délibération n°2019-91 du 3 décembre 2019 du comité syndical du SDESM approuvant le rôle de coordonnateur de groupement du SDESM pour l'achat d'énergie et de services associés, l'acte constitutif mis à jour et l'autorisation donnée au Président du SDESM pour mettre en concurrence et signer les marchés et documents s'y rapportant,

L'acte constitutif du groupement de commande ci-joint en annexe,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme et les modalités financières.

- **ACCEPTÉ** les termes de l'acte constitutif du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés,

- **AUTORISE** le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

Devis Noël des enfants

En prévision du Noël des enfants 2020, la compagnie Miss Loulou a été contactée pour nous proposer un devis.

Leur nouveau spectacle s'intitule « Miss Loulou Katastrophes ».

Cette compagnie nous avait offert un très beau spectacle pour le Noël des enfants 2018. Plein de poésie, il avait plu aussi bien aux petits qu'aux grands. Nous lui avons demandé, malheureusement un peu trop tard, de revenir avec un nouveau spectacle en 2019.

C'est pourquoi il est demandé au Conseil de valider de bonne heure cette proposition de Miss Loulou datée du 20 janvier dernier, pour un montant forfaitaire et tout compris de 1.000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité ce devis.

Facturation point d'eau route d'Ury aux agriculteurs

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil a délibéré le mois dernier pour permettre de facturer à nos agriculteurs leur consommation d'eau sur l'aire de nettoyage de la déviation route d'Ury. Il rappelle aussi les difficultés qu'il y a à obtenir les factures détaillées pour les années 2018 et 2019 depuis que la SAUR a modifié les ventilations des différents points d'eau de la commune.

Pour simplifier cette facturation et après accord avec les utilisateurs de ce point d'eau, constatant que la moyenne des sommes dues tourne autour de 200 euros par utilisateur, il propose au conseil, jusqu'à nouvelle délibération, de convenir d'une somme forfaitaire annuelle de 200 euros par utilisateur.

Le Conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

Participation à la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire expose que depuis 2013 les agents communaux ont souscrit une assurance de protection complémentaire. En 2013 ces cotisations étaient comprises entre 10,92 euros et 27,47 euros.

Et que :

Considérant que selon les dispositions de l'article 22bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer

au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent.

Considérant que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label prévu dans les conditions prévues issues du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011.

Considérant que part délibération de conseil de janvier 2013 le conseil de Villiers-sous-Grez a voté à l'unanimité une aide de 12 euros par agent.

Considérant que les cotisations demandées pour le mois de janvier 2020 sont comprises entre 23,93 euros et 61 euros.

Considérant que cela correspond à une augmentation moyenne de 112%

Considérant la disparité qui existe entre les trois agents qui ont choisi la couverture maximum soit l'option 3, et l'agent qui a choisi la couverture minimum, option 1

Monsieur le Maire propose que la participation de 11,96 euros passe à 30.50 euros pour les agents ayant choisi l'option 3, et 13 euros pour l'agent ayant choisi l'option 1 ce qui équilibre mieux l'aide en rapport de la cotisation (participation à hauteur de 50% quel que soit l'option choisie). Il précise que si le Conseil autorise cette participation, elle sera effective dès les salaires de Février 2020.

Après en avoir délibéré les conseillers votent à l'unanimité les participations.

INFORMATIONS :

CCPN

Afin de rééquilibrer structurellement le compte administratif de la communauté de communes du Pays de Nemours, le Conseil communautaire du 4 Avril 2019 avait voté une levé d'impôt en instaurant un taux intercommunal de taxe foncière sur les propriétés bâties de 1,90%.

Le rapport sur les orientations budgétaires 2020 approuvé au dernier conseil communautaire, montre le redressement de la section de fonctionnement. Le résultat cumulé de cette section pour 2019 est de 142.185€. Le déficit de 2018 (-297.398€) a été absorbé. L'exercice 2019 seul est donc excédentaire de 430.652€. Les comptes ainsi redressés vont permettre un financement plus serein des investissements prévus qui sont pour l'essentiel : équipement du complexe sportif de Saint Pierre en panneaux photovoltaïques, pelouse synthétique sur le terrain de foot/rugby, continuation des travaux pour l'accessibilité au même endroit, financement du bureau d'étude pour le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et la participation au déploiement du numérique.

STEP

Le bureau d'étude chargé de préciser les caractéristiques de notre future station d'épuration et d'améliorer la gestion des eaux pluviales a rendu ses premières conclusions. Concernant la gestion des eaux pluviales en particulier au niveau du vieux village qui a un réseau unitaire, les solutions proposées ne sont pas convaincantes.

Pour cerner les choix techniques pour la conception de la future station il faut analyser la composition des boues accumulées dans le bassin de lagunage et faire différents sondages bathymétriques toujours pour déterminer la nature des sédiments.

EAU

La réfection de la cuve de notre château d'eau qui a été mise au chômage depuis la fin 2019 responsable par le délitement de son revêtement d'étanchéité de la non-conformité de notre eau au regard du taux d'antraquinone est estimée, y compris le montant des bureaux d'étude et des missions annexes, à environ 200.000 euros. Entre cet imprévu et la construction d'une nouvelle STEP il faut prévoir une très forte augmentation du coût de l'eau dans les années à venir. Avec la baisse des subventions, le financement de la part communale va le nécessiter.

Vie du village

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'agence routière départementale va intervenir à court terme pour reprofiler la voirie au niveau du 11 et du 13 de la rue René Lefebvre.

Par ailleurs et pour reprendre les termes mêmes du courriel de l'ARD : « Concernant la programmation du renouvellement des couches de surface RD104 et RD 63 dans la traverse de Villiers sous Grez, ces travaux seront proposés et intégrés dans un programme de réalisation que l'on peut nommer " prochain futur " car les différentes interventions au regard du linéaire se dérouleront sur au moins 3 années ».

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question diverse n'est posée, le Conseil est clos à 21h40.